



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 31 mai 2016

---

- Présidente :** DIEPERINK Jacqueline
- Excusés :** BORGEAUD Bernard, JOYET Antoine, KAEHR Naïcha, RIHS Christiane, ZIMMERMANN Pierre-Yves
- Absents :** BAUDAT Paul-Edouard, DOS REIS NEVES Jorge, ESTOPPEY Christian, JOYET Emile, MARGOT Philippe, MATTHEY Nathalie, RAUCH Sophie, RITTER Jean, SAVOYEN Laurent

### ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Présentation du rapport annuel de la Commission des affaires régionales et intercommunales & relations avec SDNL.
- 6) Préavis 67/2016 « Nouvelle concession accordée à la commune de Lausanne pour la distribution de l'eau sur le territoire communal ».
- 7) Préavis 68/2016 « Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal ».
- 8) Préavis 69/2016 « Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette.
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, salue le public composé d'une partie des nouveaux élus de la prochaine législature.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016.**

#### **Le procès-verbal est adopté à la majorité avec une abstention.**

##### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

##### **2) Communications de la Présidente**

La Présidente communique les informations suivantes :

- Le bureau a fonctionné pour le dépouillement des votations du 20 mars dernier portant sur le RIE III ; pour notre commune la participation était de 31 % et cet objet a été accepté avec 90 % de oui.
- Le 29 mars dernier à midi, compte tenu du fait qu'un seul candidat s'était présenté pour le poste de Syndic, M. Louis Savary a été réélu tacitement.

La Présidente indique avoir participé à différentes manifestations, dont le défilé du carnaval des écoles, le concert annuel de la fanfare, la course des Traine-Savates, l'inauguration du centre du village couplée aux 30 ans du jumelage Cheseaux-Aubignan. Cette dernière fête a eu un retour positif des participants ; Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, tient à féliciter tout le comité d'organisation pour son travail, ainsi que toutes les personnes et les associations qui se sont investies. Les hôtes d'Aubignan, ainsi que les habitants de Cheseaux les recevant, ont passé une journée à Evolène/VS.

La Présidente déplore le fait que lors du souper du samedi du jumelage beaucoup de personnes aient quitté la soirée juste après le repas, lequel était suivi d'une prestation de M. Eric Constantin ; de ce fait, ce dernier de a dû se produire devant une salle désertée. Pour les personnes intéressées, M. Eric Constantin se produira ce samedi au Lac souterrain de Saint-Léonard.

Mme Jacqueline Dieperink précise que la cérémonie d'assermentation du 30 juin prochain à l'église est ouverte au public, ainsi que la séance qui suivra à la Maison de commune.

##### **3) Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Syndic, signale que les membres de la Municipalité de la nouvelle législature se sont réunis pour discuter de la répartition des dicastères, laquelle s'est faite en fonction des souhaits, des connaissances et des compétences de chacun avec une priorité au plus ancien. La répartition est la suivante :

- Mme Jacqueline Dieperink - Municipale - PSIG :  
Responsable de l'instruction publique, accueil de jour des enfants, bâtiments communaux scolaires et parascolaires liés à l'accueil des enfants, des affaires sociales et des cultes.
- M. Etienne Fleury - Municipal - Entente :  
Urbanisme, aménagement du territoire, police des constructions, permis d'habiter.
- M. Serge Sandoz –Municipal - PSIG :  
Bâtiments non scolaires, sécurité, service du feu, police administrative, espaces publics, vétérinaires, signalisation, procèdes de réclame, contrôle des habitants.
- M. Pierre Hämmerli – Municipal - Entente :  
Travaux, voirie, épuration des eaux, les égouts, cimetièrre, traitement des déchets, cours d'eau, éclairage public et les sociétés locales.
- M. Louis Savary - Syndic - Entente :  
Administration générale, finances, affaires régionales et relations extérieures

M. Louis Savary, Syndic, donne les informations suivantes :

- Le Tribunal fédéral s'est prononcé sur le recours déposé par l'Office fédéral du développement territorial au sujet du classement en zone industrielle d'un terrain sur la commune d'Orbe. Le Tribunal fédéral a donné raison à l'Office fédéral du développement territorial et a annulé la décision d'approbation du PPA prise par le Canton pour cause de non compensation immédiate des nouvelles surfaces constructibles. Ce cas d'ordre est semblable au PPA du Châtelard qui a également fait l'objet d'un recours. La Municipalité a été invitée par la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal à se déterminer sur la suite envisagée à cette procédure au vu de cette nouvelle jurisprudence. Le Syndic a pris contact avec les avocats du Canton et une réponse doit être donnée d'ici la mi-juin.
- La mise à l'enquête du Grand-Pré sud secteur C a débuté et une séance d'information publique a été fixée au jeudi 2 juin 2016 à 20 :00 à la Maison de commune.
- Le responsable de notre service de l'urbanisme a démissionné au 31 juillet 2016 et une procédure de recrutement est actuellement en cours pour le remplacer.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, annonce un dépassement dans le cadre du préavis 50/2015 "demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire pour accueillir la salle de musique" de CHF 7'307.65, lequel est dû à une étude thermique qui a été imposée par l'Etat d'un coût de CHF 2'796.00 ; il a également été démontré qu'il y avait trop de résonance pour une salle de musique, ce qui a nécessité des travaux d'isolation phonique intérieure pour un montant de CHF 4'968.00.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que sur le parvis de l'église il y a un amandier offert par nos amis d'Aubignan ; il est en pot, car il doit être mis à l'abri durant l'hiver pour supporter notre climat.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que :

- une caméra sur le site de la Plantaz va être ajoutée suite à des déprédations, il ne s'agit pas d'un nouveau site sous surveillance mais d'un ajout ;
- Mobility aura une place à Cheseaux d'ici 2 à 3 semaines, laquelle se situera sur le parking à côté de la gare ;
- les bancs de la place du village ont été abaissés ;
- la commission de vitesse a statué positivement sur la limitation de vitesse à 20 km/heure au centre du village ;
- le verre qui a été fait pour l'inauguration du centre sera en vente à l'administration d'ici quelques jours.

#### 4) Informations régionales

La Présidente signale que Mmes Stefania Hofmann, Naïcha Kähr et elle-même ont assisté à l'assemblée générale de l'AJENOL. A cette occasion, elles ont pu visiter la Fermexplore à Bournens, association qui offre aux enfants l'occasion d'approcher les animaux de la ferme ; elle organise également des camps de jour, des fêtes d'anniversaire, des visites en famille ou pour les écoles, mais aussi du soutien scolaire hors cadre pour les enfants ayant des difficultés. Durant cette séance, les comptes et le rapport d'activité ont été acceptés. Le nombre de places d'accueil du réseau a augmenté plus que les prévisions, pour le préscolaire les places sont passées de 84 à 130 places, pour le parascolaire de 36 à 132 places, l'accueil familial est resté plus ou moins stable avec environ 250 places. Le coût de fonctionnement du réseau de CHF 77'856.70 pour 2015 comprend principalement le salaire du répondant opérationnel et du secrétariat, ainsi que les frais de maintenance et de développement du logiciel de gestion des inscriptions. La participation des communes au fonctionnement de l'AJENOL est de CHF 3.415 par habitant ce qui fait pour Cheseaux CHF 13'932.25.

#### 5) Présentation du rapport annuel de la Commission des affaires régionales et intercommunales & relations avec SDNL

La Présidente demande au président de la Commission des affaires régionales et intercommunales de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Raphaël Bugnon fait part à l'assemblée des réflexions de la Commission :

- Ce que vous avez lu peut être pris comme le prolongement de la motion Cantin traitée par nos soins en cette législature. En effet, ce que demandait cette motion concernait le travail des Municipaux ou de l'administration communale et les relations avec les autres partenaires cantonaux ou communaux. C'est en ce sens que pourrait être lu ce rapport. Mais c'est également l'aboutissement d'une réflexion plus approfondie.

Commençons par la genèse du rapport.

En nous nommant à la CARI, vous nous avez confié le mandat de nous intéresser entre autre au SDNL. Mais de quoi s'agissait-il ? Nous avons assisté, in corpore, aux assemblées générales qui nous étaient destinées. Mais à l'issue de la première réunion, on s'est sentis frustrés. Pourquoi ?

Les orateurs, avec force diapositives PPT, nous ont expliqué ce qu'était le SDNL, ses buts, son travail et ses moyens. Mais après être sorti de la réunion en ayant l'impression d'avoir compris, nous nous sommes aperçus qu'il n'en était rien. Ou pas grand-chose. Quelle frustration de vivre ces réunions où vous avez l'impression d'être plus intelligent après qu'avant, mais où vous vous apercevez que ce n'est pas le cas...

Était-ce dû aux orateurs qui vivent au quotidien le SDNL et qui oublient que leur public, lui, ne connaît pas vraiment de quoi il s'agit ? Est-ce dû au vocabulaire technique et en particulier aux acronymes employés à tout bout de champ par ces spécialistes ? SDNL – PALM – COPIL – LAT – etc., autant de concepts qu'il faut capter immédiatement et complètement pour donner du sens au discours... Est-ce dû à l'objectif de la soirée répété à plusieurs reprises : « Vous êtes, vous, conseillers communaux, celles et ceux qui devez faire le lien avec les communes dont vous êtes les représentants ». Peut-être, mais pas seulement. La difficulté principale est que le SDNL est d'abord une idée. Une idée absconse au départ, mais qui au fil des années, prend corps. Explications.

Tout d'abord, et vous l'avez lu dans le rapport, le SDNL est l'idée d'une organisation territoriale et de développement qui commence par la commune, mais qui se lie aux associations de communes, au canton et à la Confédération. D'où la difficulté de savoir de qui on parle, qui décide et qui paie en définitive. Et la difficulté principale pour la CARI était de savoir où on en est dans les faits et la réalité de chaque partenaire. Chaque projet part d'une idée évolutive et en évolution. D'où la difficulté de savoir où

on en est. Dans ces discours, nous avons entendu : nous faisons : au présent, nous ferons : au futur ou nous ferions : au conditionnel ? En effet, la difficulté de comprendre le SDNL, malgré l'abondante littérature qui est sur leur site, est de savoir quels sont les projets, mais surtout comment les situer dans la durée et dans les temps de conjugaison. Un exemple. Le développement routier autour de Cheseaux. Le SDNL propose de modifier les carrefours de Bel-Air et de Mon-Repos. OK, mais qui décide ? Qui paie ? Et pour que ça se fasse il faut savoir ce qui se passera ou se passerait à Morrens et son goulet, à Sullens et son accès à l'autoroute et à Lausanne au carrefour du Solitaire et ses accès autoroutiers. Brefs, il n'est pas question de modifier les plans de développement du trafic, sans parler des causes – l'étude par le SDNL de l'augmentation régulière du trafic et les bouchons récurrents à Cheseaux – et les conséquences sur l'ensemble du trafic régional. Et quand cela se fera-t-il ? Il faut inscrire le projet dans quelque chose de plus vaste – le PALM – puis obtenir les autorisations communales afférentes, l'accord du canton et celui de la Confédération. Il faut tenir compte des différentes lois qui régissent cette organisation, il faut convaincre les différents parlements qui financeront ces travaux. Bref, il est difficile de comprendre le travail du SDNL et surtout de savoir où on en est dans l'expression de ces idées : en est-on au projet vague, à l'étude – ça c'est le travail du SDNL –, ou à la recherche de capitaux et de solutions ou à la réalisation – ça c'est le travail des communes, du canton ou de la Confédération. Et tout ça évolue à des rythmes irréguliers dans le temps. Un autre exemple. Quand on lit les premiers rapports, on s'aperçoit que plusieurs projets sont complétés par des dates de réalisation. Mais plus on avance dans les présentations du SDNL, plus on s'aperçoit que les dates de réalisations sont évoquées avec de plus en plus de conditionnel, voire disparaissent purement et simplement. Les réalités politiques et technologiques tempèrent les enthousiasmes des concepteurs ou du COPIL du SDNL et rendent encore plus obscures la compréhension pour des modestes commissions chargées d'éclairer les Conseils communaux. D'où ce travail de fourmi de la CARI qui s'est penchée sur les différents rapports édités par le SDNL et le besoin de rencontrer son représentant, M. Andriotis, qui a été d'une aide précieuse pour en comprendre le fonctionnement.

Bref, ce rapport a vocation didactique – j'ose le mot – pour permettre au Conseil de mieux comprendre le fonctionnement et les objectifs du SDNL et des enjeux pour l'avenir. Pour les questions précises sur l'avancement des travaux, notre Syndic, M. Savary, est la personne la plus apte à répondre en tant que membre actif du SDNL. La CARI, outre son rôle de lien ou de transmetteur, a également vocation faire part de ses incompréhensions et de ses doutes. Mais elle est persuadée qu'il n'y a pas d'avenir au développement de la commune sans intégrer fortement les travaux du SDNL, et, pour que cela se fasse le plus harmonieusement possible, il faut que chaque conseillère et conseiller sache de quoi il retourne. Et la commission encourage la commune de Cheseaux à anticiper au mieux les importantes décisions qui seront prises dans les années à venir.

En conclusion, M. Raphaël Bugnon fait lecture des conclusions du rapport qui relève que, les enjeux du travail du SDNL pour la commune de Cheseaux sont extrêmement importants :

- circulation routière à l'intérieur et à l'extérieur du village ;
- transports publics par le LEB, les TL et les cars postaux ;
- mobilité douce et liaisons avec les communes avoisinantes ;
- augmentation forte de la population et des places de travail dans un périmètre proches

M. Raphaël Bugnon rappelle que le rapport annuel du SDNL a été envoyé à chaque conseiller et précise qu'en page 8 un article relate la transformation progressive de notre commune et de l'axe du LEB.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas, Mme Jacqueline Dieperinck remercie les membres de la Commission pour le travail accompli.

#### **6) Préavis 67/2016 « Nouvelle concession accordée à la commune de Lausanne pour la distribution de l'eau sur le territoire communal »**

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thierry Auberson fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'adopter la nouvelle concession accordée à la commune de Lausanne pour la distribution de l'eau sur le territoire communal, de fixer la date de mise en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016 et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente énumère les articles.

La parole n'étant toujours pas demandée, Mme Jacqueline Dieperink, passe au vote.

- **Le préavis 67/2016 est accepté à l'unanimité.**

**7) Préavis 68/2016 « Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal »**

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Viviane Jomini fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 418'000. —TTC destiné à l'extension du cimetière communal, d'autoriser l'exécutif à amortir cet investissement sur une durée de 20 ans dès 2017, de contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la Commission de son mandat.

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 68/2016 est accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention.**

**8) Préavis 69/2016 « Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette »**

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert relève qu'il s'agit qu'un préavis permettant d'effectuer des aménagements pour augmenter l'accueil actuel et non pour agrandir la construction et fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.—pour réaliser les travaux destinés à augmenter la capacité d'accueil de la garderie La Galipette, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans dès 2017, de contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 69/2016 est accepté à l'unanimité.**

**9) Divers et propositions individuelles**

Mme Anne Pécoud signale que durant l'automne 2015 l'organisation Greenpeace Vaud a lancé une grande enquête pour cartographier et référencer toutes les communes des cantons de Vaud et Genève qui utilisent ou non des pesticides pour l'entretien de leur espace public. Plusieurs communes ont répondu à ce questionnaire, mais elle a remarqué en allant sur leur site que notre commune n'avait pas encore rendu réponse. Par discussion sur Facebook, M. Serge Sandoz, Municipal, qu'elle remercie d'avance, lui a dit qu'il se ferait le porte-parole de cette action auprès de la Municipalité. Le but de son intervention de ce soir est d'offrir la transparence auprès des habitants de chaque commune. Chacun est en droit de savoir si les allées du parc où jouent leurs enfants sont traitées au glyphosate. Mme Anne Pécoud demande à la Municipalité si la voirie utilise des glyphosates, autres pesticides et insecticides ? Si oui est-ce qu'une autre solution est envisagée pour le futur ? Pour terminer, est-ce que le questionnaire de Greenpeace sera rempli par notre Municipalité ?

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale que beaucoup de gens utilisent du glyphosate car ce n'est pas un produit interdit et qu'à ce jour il n'y a aucun autre moyen direct pour le remplacer. Pour ce qui concerne la voirie, une personne est formée pour utiliser ce produit de manière parcimonieuse principalement en bordure de route et au cimetière. Pour ce qui concerne le questionnaire de Greenpeace, la Municipalité a d'autres cas à régler.

M. Jean-Dominique Decotignie a été interpellé par une personne non voyante, qui rencontre des problèmes liés aux modifications du centre du village notamment par le fait qu'il n'y ait plus de feu de signalisation lui permettant de traverser en toute sécurité. Est-ce que ce point a été pensé ?

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que cette question a pu être abordée avec la personne concernée. Dans le projet initial rien n'avait été prévu dans ce sens. A ce jour c'est une préoccupation à laquelle il faudra trouver une solution.

Mme Viviane Jomini intervient suite au crédit qui vient d'être accepté pour l'extension du cimetière. Le nouveau périmètre, en direction de Boussens, est nécessaire, compte tenu du développement de la localité, il sera progressivement utilisé, mais nous ne savons pas à quel rythme de nouvelles allées de tombes seront

créées. Le caractère de notre cimetière actuel ne devrait cependant pas être sensiblement modifié ces prochaines années. De son point de vue, un élément typique de notre cimetière actuel est la présence de quatre grands arbres, dont trois alignés le long de la limite nord. Ils sont donc encore dans l'ancienne partie du cimetière, et leur maintien serait compatible avec la réalisation des nouveaux cheminements et des nouvelles allées. Chacun de ces arbres est presque aussi grand que le tilleul de la nouvelle Place du Tilleul. Ces arbres sont des arbres feuillus traditionnels des villages de notre région et ils sont un élément important pour l'ambiance ou l'esprit du cimetière. Lors de la séance de la commission pour le préavis, le municipal M. Pierre Hämmerli a expliqué que pour faciliter l'entretien du cimetière, il souhaitait remplacer ces arbres à feuilles par des conifères qui sont plus typiques des cimetières. Il serait dommage d'abattre ces trois beaux arbres qui doivent être inscrits au plan de classement communal des arbres, et donc que leur abattage éventuel devrait être autorisé par la Municipalité, et les remplacer par des cyprès. Mme Viviane Jomini forme le vœu que la Municipalité évalue avec soin les avantages et inconvénients du remplacement des arbres actuels par des conifères, au cas où cela ferait partie du projet de réaménagement du cimetière.

M. Pierre Hämmerli précise en effet qu'une mise à l'enquête est nécessaire pour abattre ces tilleuls. Il indique que les racines de ces arbres s'enfilent dans les tombes et les monuments commencent à bouger. De plus, le tilleul est un arbre qui pleure et cela fait une sorte de suc qui noircit les pierres. En principe, dans les cimetières il n'y a jamais de feuillus car cela représente un coût énorme pour l'entretien.

Mme Martine Lob revient sur l'intervention de Mme Anne Pécoud concernant l'utilisation du glyphosate et relève qu'en Suisse il faut attendre d'interdire ce produit car on ne sait pas encore s'il est cancérigène ; elle souhaite que la commune y réfléchisse. Quant à la réponse de Greenpeace, un peu de transparence est normale et cela ne prendrait pas beaucoup de temps d'y donner suite.

Mme Anne Pécoud propose de demander à la future CARI si elle souhaite se prononcer sur l'arrêt du produit du glyphosate dans un futur proche et d'aller examiner ce qui se passe dans les communes proches qui n'utilisent que des produits bios. Dans le futur, ce produit sera probablement interdit.

M. Gianni Arico souligne qu'il y a d'autres produits qui sont en vente libre. Il suffit qu'un journaliste en parle pour que cela devienne d'actualité. C'est en travaillant collectivement que l'on peut trouver des solutions. Pour sa part, il a écrit à M. Schneider-Ammann pour demander s'il y avait encore des personnes qui pensaient que les abeilles mouraient de manière naturelle et non à cause des pesticides. Il conseille d'écrire à ces braves gens pour qu'ils réfléchissent. Couper des arbres il est vrai que ce n'est pas bien, mais en entendant la réponse de M. Pierre Hämmerli il en comprend les raisons, d'où l'importance de la discussion.

Jacqueline Dieperink



Présidente du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.26  
Cheseaux, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Prochaines séances :

Mardi 21 juin 2016

Mardi 4 octobre 2016

Mardi 8 novembre 2016

Mardi 13 décembre 2016

Cérémonie assermentation :

Jeudi 30 juin 2016 dès 17 :00